

DE CAMAIN,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS DU REPAIRE, FONTBELLE, LA CHAPELLE, L'AGE, CHAMPNIERS, CARNET, LA COUTANCIE, LA VERGNE, SAINT-SULPICE, COURTEZELLES, VERDOYER, LE MESNIEU, PUYLOUBART, CUSSAC, REMENSIGNAC, LA PRADE, ROMAIN, LA TRANCHARDIE, CAZES, LES ROCHES, MAZERAC, etc.; — en Limosin, Bordelois, Angoumois, Périgord, Poitou, etc.

ARMES : *De gueules, au pal d'argent, accosté de 2 lions affrontés du même; au chef cousu d'azur, chargé d'une croix du Saint-Esprit d'argent, accostée de 2 étoiles du même.* — CAMAIN-LA PRADE : *De gueules, à la colonne d'or, accostée de 2 lions affrontés d'argent; au chef cousu d'azur, chargé d'une croisette entre 2 étoiles, le tout d'or.*

Les titres de cette ancienne et honorable famille, qui est au moment de s'éteindre, ayant été perdus pendant la Révolution, nous ne pouvons que donner une filiation incomplète. Cette généalogie est basée exclusivement sur l'arbre généalogique qui fut produit, avec pièces à l'appui, devant les intendants des Généralités de Bordeaux, de Poitiers et de Limoges, à la suite de la recherche de 1666; plus sur les documents faisant partie de notre cabinet.

La maison de Camain fut maintenue en Périgord à l'époque où tant de familles de cette contrée furent condamnées pour usurpation de noblesse. Nous possédons une copie authentique et volumineuse de la recherche de Périgord en 1666 et années suivantes. Nous la publierons dans le troisième volume de ce *Nobiliaire*, et l'on verra que le nom de Camain y revient souvent et toujours honorablement.

I. Noble Joseph DE CAMAIN, écuyer, habitant de la paroisse de Saint-Sulpice de Mareuil, épousa, au milieu du XV^e siècle, Jeanne DE PINDRAY, fille d'Hélie I de Pindray, écuyer, vivant vers 1485, et de damoiselle Marguerite Bertier. De ce mariage :

II. Bertrand DE CAMAIN, écuyer, fit son codicille le 19 janvier 1524 (*v. st.*). Il eut pour fils :

- 1^o Jean, dont l'article suit;
- 2^o Thibaud de Camain, conseiller au Parlement de Bordeaux en 1542;

III. Jean DE CAMAIN, écuyer, conseiller du Roi au Parlement de Bordeaux, par provisions du 19 janvier 1522 (*v. st.*), testa, en 1540 et 1541, devant Pelletier et La Font, notaires. Il eut pour fils :

- 1° Thibaud, dont l'article suit; -
- 2° Noble Bertrand de Camain, écuyer, sieur de La Chapelle, vivant en 1566 et 1583.

IV. Thibaud DE CAMAIN, écuyer, sieur de Courtzelles et de Carnet, lieutenant criminel au siège de Brives, puis conseiller en la Cour de Parlement de Bordeaux, testa le 49 avril 1579; il avait épousé Éléonor Eyquem de Montaigne, sœur de l'illustre Michel Eyquem de Montaigne, et fille de noble Pierre Eyquem, écuyer, seigneur de Montaigne, et de dame Antoinette de Louppes. De ce mariage :

- 1° Jean-Pierre de Camain, écuyer, sieur de Courtzelles, qui transigea avec François de Camain, son frère, le 25 juin 1599, et le 15 décembre 1634; qualifié major du régiment de Champagne, il reçut quittance de Jean de Vassal, son beau-frère, le 20 juillet 1631, et fut père de :

Thibaud de Camain, écuyer, seigneur du Verdoyer, marié, par contrat du 5 octobre 1628, à N..., dont :

François de Camain, écuyer, seigneur du Verdoyer, marié par contrat du 13 juillet 1654, et maintenu dans sa noblesse de race par jugement de M. Pellot, intendant de Guienne.

- 2° François, qui a continué la descendance;
- 3° Françoise de Camain, mariée, par contrat passé à Bordeaux, le 11 août 1607, à Jehan III de Vassal de La Tourette, écuyer, seigneur de Montviel et de Dondas; elle eut en dot 10,000 livres, devint veuve en 1646, et testa à Aiguillon le 21 février 1653;
- 4° Antoinette de Camain, mariée à messire Bernard de La Vie, conseiller d'État, président au Parlement de Navarre, puis premier président au Parlement de Guienne, lequel transigea avec Françoise de Camain, sa belle-sœur, à Bordeaux, le 13 septembre 1651.

V. François DE CAMAIN, écuyer, seigneur de Courtzelles, testa le 40 octobre 1645, et laissa quatre fils :

- 1° Charles I, dont l'article suivra;
- 2° Jean de Camain, écuyer, testa le 13 février 1634, et laissa trois fils :
 - A. Pierre de Camain, écuyer, sieur du Mesnicu, maintenu noble par jugement de Pellot;
 - B. Jean de Camain, écuyer, sieur de Puylobart, maintenu noble par jugement de M. de Barentin, intendant de Poitou;
 - C. Charles de Camain, écuyer, sieur de Cussac, maintenu aussi par Barentin.
- 3° Bertrand de Camain, écuyer, testa le 6 mai 1660, et laissa deux fils :
 - A. François de Camain, écuyer, sieur de Remensignac et du Meynieu, fut maintenu par Pellot, et fit enregistrer ses armoiries en l'Armorial Général de France, à Périgueux, le 27 août 1700;
 - B. Jean de Camain, écuyer, sieur de La Prade, maintenu à Limoges par d'Aguesseau, sur preuves remontées à l'an 1524.
- 4° Charles II de Camain, écuyer, laissa deux fils :
 - A. Hélié de Camain, écuyer, sieur de Champniers, né le 16 janvier 1633, maintenu par Pellot, fit registrer ses armoiries à Périgueux le 27 août 1700.

B. Louis de Camain, sieur de L'Espard et du Repaire, vivant en 1712 dans la paroisse de Saint-Sulpice, compris dans le jugement de maintenue de Pellot.

5° (On trouve aussi) Raymonde de Camain, veuve de Jacques Boucher, de Ribérac, laquelle fut maintenue dans sa noblesse le 26 août 1667.

VI. Charles DE CAMAIN, écuyer, testa le 13 février 1656, et laissa un fils :

VII. François DE CAMAIN, écuyer, seigneur de Saint-Sulpice, maintenu dans sa noblesse par le jugement de Pellot.

On trouve ensuite :

Messire Henry DE CAMAIN, chevalier, sieur de L'Age, demeurant à Beaussac en 1689.

Messire Henry DE CAMAIN, chevalier, seigneur de Saint-Sulpice et de La Vergne, habitant du château de La Vergne, paroisse de Saint-Sulpice, en 1745.

Messire Thomas DE CAMAIN, écuyer, seigneur de La Coutancie, y demeurant, paroisse de Saint-Félix de Bourdeille, en 1757.

Cette famille, représentée aujourd'hui par M. N... de Camain de Saint-Sulpice et par madame de Mèredieu de Sanilhac, s'est alliée aux maisons suivantes : d'Anglars, de La Chassigne, de La Vie, Eyquem de Montaigne, de Maillard, de Morelon, de Brie, de Mèredieu, de Conan, de La Porte-Puyferrat, de Bretonneau, de Vassal, de Boucher, etc.

